



## **Faits saillants du rapport financier 2018**

**Ville de Portneuf**

**Le 12 août 2019**

Fidèle à mon engagement d'assurer une gestion saine et transparente des finances municipales, et en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T-11.001), c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 15 juillet 2019. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de la rigueur apportée à la gestion des finances publiques et du soin consacré à doter la Ville des ressources et des leviers nécessaires à une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal de redressement et de consolidation. À cet effet, soyez assurés que les élus, les gestionnaires et les employés municipaux travaillent ardemment à la mise en place d'une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont la finalité est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux dédiés aux citoyens.

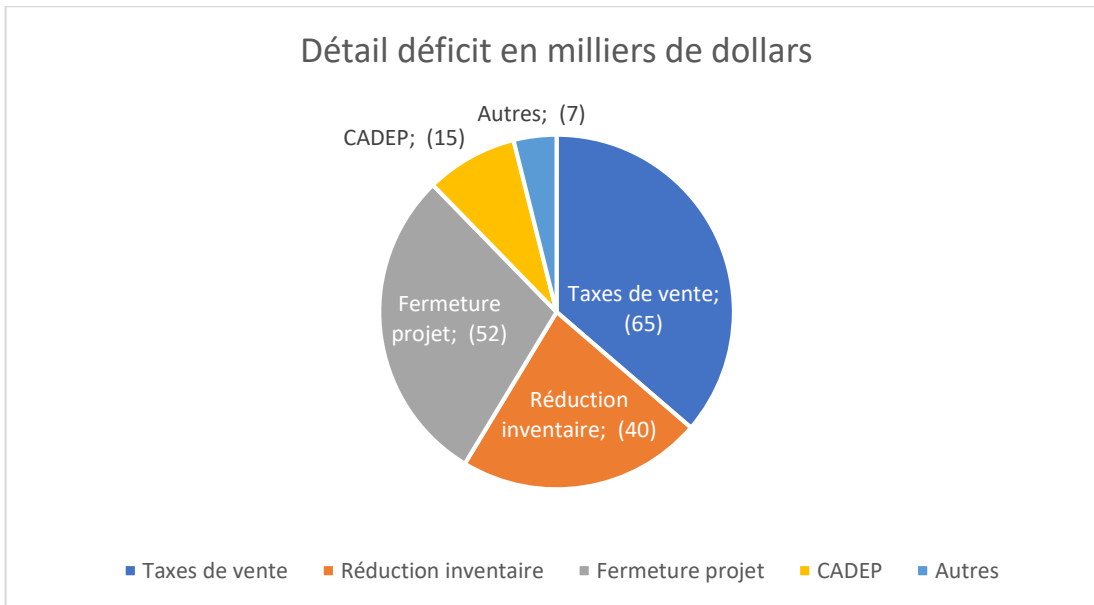
Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et la présentation effectuée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019, sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville ([www.villedeportneuf.com](http://www.villedeportneuf.com)), sous les onglets La Ville / Finances.

## **LE RAPPORT FINANCIER**

L'exercice financier 2018 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 6 949 822 \$ et des charges de 6 019 657 \$. La Ville a donc un excédent consolidé de 930 165\$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale tels que l'amortissement, le financement des activités de fonctionnement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements et aux fonds réservés, la Ville obtient un déficit consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 129 738\$. En excluant les excédents de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGRMP), ce déficit non consolidé est de 179 009\$ pour la Ville.

Celui-ci est en grande partie expliqué par des éléments non récurrents. En effet, l'arrivée d'une nouvelle équipe de gestionnaires a contribué à poser un regard neuf sur le cadre financier et fiscal propre au secteur municipal, ce qui s'est traduit par une analyse différente des données financières. Ainsi, certains éléments ont été analysés et la comptabilisation revue en conséquence.



**Perception taxe de vente TPS-TVQ – 65 000\$**

Suivant une interprétation de la *Loi sur la taxe de vente* (T-0.1) réalisée antérieurement, certaines taxes n’ont pas été perçues. Considérant la complexité de cette Loi et la récurrence des revenus associés à ces taxes, la Ville a jugé prudent de revoir cette interprétation.

À la suite de cette révision, on ne peut établir clairement si ces taxes devront être versées au gouvernement. Ainsi, la Ville a procédé à une demande d’interprétation officielle auprès de Revenu Québec. Il est possible que la Ville n’ait jamais à déboursé ce montant ou qu’elle puisse récupérer celui-ci.

Toutefois, au 31 décembre 2018 et en l’absence des conclusions associées à la demande d’interprétation, il est impossible de conclure avec certitude sur cet aspect. Donc, les normes comptables prévoient la comptabilisation de ce montant à payer d’ici à ce que nous ayons la totalité des informations en main.

**Réduction de valeur des inventaires du service de service des travaux publics – 40 000\$**

Le service des travaux publics détient un inventaire de pièces permettant la réparation de nos infrastructures et équipements. Celui-ci était de 109 859 \$ au 31 décembre 2017. Ce solde étant nettement supérieur à l’inventaire de municipalités comparables, la Ville a jugé à propos de revoir celui-ci dans un objectif de transparence et de saine gestion financière.

À la suite de nos travaux, il a été conclu que plusieurs pièces n’ayant pas été utilisées depuis plusieurs mois et ne devant pas l’être dans un avenir rapproché, il était plus représentatif de les retirer de l’inventaire et de les inscrire à la dépense en 2018.

### **Fermeture de projets en cours – 52 000\$**

Plusieurs projets d'investissement étaient toujours en cours dans les états financiers à la fin de l'exercice 2017.

Certains dépassements de coût ont contribué à ce que les dépenses soient supérieures au financement obtenu. Ainsi, ces écarts ont dû être imputés au budget de 2018.

### **Programme de la CADEP – 15 000\$**

Au début de l'année 2019, la Ville a mis fin à sa contribution au programme d'aide financière consacrée à la construction de nouvelles résidences sur le territoire. Cette contribution était versée à la Corporation d'aide au développement de Portneuf (CADEP), qui administrait le programme.

Au moment de mettre fin au programme, la Ville a confirmé qu'elle honorerait ses engagements pour les années antérieures. Elle a versé un montant équivalent à l'aide financière pour la totalité des permis pour construction neuve délivrés en date du 31 décembre 2018, pour lesquels l'aide prévue n'avait pas encore été versée.

Ceci a amené à une modification de la comptabilisation des montants versés à cette organisation. En effet, précédemment les montants étaient versés et comptabilisés en charge au moment où le certificat de la MRC en lien avec ces constructions neuves était émis.

Cette précision quant à la façon d'honorer ses engagements auprès de la CADEP a amené la Ville à comptabiliser la totalité des montants dus en lien avec ce programme au 31 décembre 2018, et ce même si les certificats de la MRC n'étaient pas émis.

<b>SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	
Revenus de fonctionnement	5 133 913 \$
Dépenses de fonctionnement	(6 019 657 \$)
Amortissement des immobilisations	1 452 131 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	124 286 \$
Remboursement de la dette à long terme	(667 772 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(152 639 \$)
Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<b>(129 738 \$)</b>

## INVESTISSEMENT

La Ville a généré des revenus d'investissement, inclus dans les revenus totaux, de 1 815 909 \$. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructure et de mise aux normes énumérés plus bas (programme FEPTU, PIIRL, Programme de la TECQ, etc.) Ces revenus incluent également les fonds liés aux droits facturés à la carrière et utilisés pour financer les travaux de l'année 2018.

La Ville de Portneuf a donc effectué un total de 4 949 129\$ en acquisition d'immobilisation au cours de l'année 2018 :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Renouvellement de conduites d'eau en lien avec le programme FEPTU 1 (Rue des Oies-Blanches, Chemin Neuf, Paquin et des écoliers, Saint-Charles et de la Grève)  | 1 265 717\$  |
| • Amélioration des infrastructures d'eau en lien avec le programme FEPTU 2 (Construction d'un réservoir d'eau potable, bouclage du réseau d'eau potable et raccordement du réseau d'eau potable et chambre de réduction de pression). | 722 189 \$   |
| • Mise aux normes du puits Saint-Louis en lien avec le programme de la TECQ   | 671 550\$    |
| • Voie de contournement dont le financement se fera en majeure partie par les droits liés à la carrière conservés dans le Fonds carrières et sablières  | 1 148 276 \$ |
| • Acquisition de véhicules et machinerie (Rétrocaveuse, véhicule incendie et tracteur à pelouse)  | 220 786\$    |
| • Amélioration de nos bâtiments locatifs, dont la caserne nord, qui nous a permis de générer des revenus locatifs supplémentaires   | 132 581\$    |
| • Finalisation des travaux de réhabilitation du réseau routier local en lien avec le programme PIIRL  | 60 340\$     |
| • Aménagement de nos parcs et terrains de jeu (piste cyclable, Parc Développements portneuviens, etc.)  | 62 615 \$    |
| • Autres investissements (équipements incendie, bâtiment station de pompage SP4, etc.)  | 65 075 \$    |

Le solde des acquisitions qui n'est pas financé par des revenus de subvention ou des fonds réservés sera couvert majoritairement par des emprunts à long terme.

Au 31 décembre 2018, le financement temporaire en lien avec ce solde est de 715 000\$. Celui-ci sera converti en dette à long terme au cours de la prochaine année.

## SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018	
Actifs financiers	8 092 207 \$
Passifs	(17 599 990 \$)
Actifs financiers nets (Dette nette)	(9 507 783 \$)
Actifs non financiers	38 300 684 \$
Excédent (Déficit) accumulé	28 792 901 \$

### ***Actifs financiers :***

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures. (FEPTÉU, TECQ, PIRL etc.)

Au 31 décembre 2018, la Ville avait une insuffisance de fonds par rapport à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie affectés de 961 034\$. Il s'agit d'une diminution d'environ 500 000\$ par rapport à la même période, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

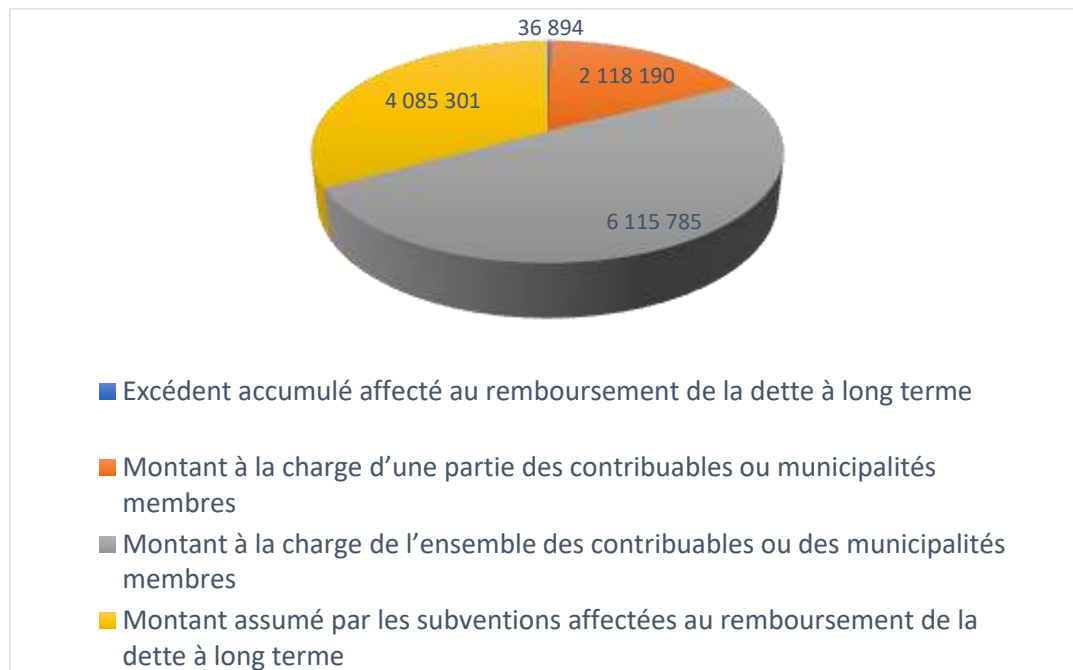
Cette insuffisance étant principalement expliquée par des démarches de financement à long terme nécessaires n'ayant pas été effectuées dans le passé en temps opportun.

Depuis 2018, la Ville effectue les démarches nécessaires et consacre des efforts de façon prioritaire afin de diminuer cette insuffisance. Dans l'intervalle, une gestion optimisée des liquidités a été mise en place.

### ***Passifs :***

Les passifs sont principalement constitués d'emprunts temporaires et de dettes à long terme. Ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :



Les revenus reportés également inclus dans les passifs totalisent 735 288\$. Ces revenus sont composés majoritairement des fonds liés aux redevances de la carrière/sablière (710 836\$) et au fonds de parc (17 178\$).

**Actifs non financiers :**

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

**Excédent (Déficit) accumulé :**

<b>Excédent de fonctionnement non affecté</b>	56 020 \$
<b>Excédent de fonctionnement affecté :</b>	
○ Ville- Sinistre	13 000 \$
○ Ville- Pompe	17 670 \$
○ Ville- Remboursement dette	13 638 \$
○ RRGMRP- Portneuf	147 565 \$
<b>Réserves et fonds réservés :</b>	
○ Ville -Règlement 069-Vidange des bassins	127 982 \$
○ Ville -Fonds de roulement	72 151 \$
○ RRGMRP- Dette à long terme	21 163 \$
○ Ville- Solde disponible règlement d'emprunt fermé	21 949 \$
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>	(577 948 \$)
<b>Financement des investissements en cours</b>	(1 506 100 \$)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>	30 385 811 \$

## TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario Alain, maire	16 792 \$	8 692 \$
Chantale Hamelin, conseillère	4 212 \$	2 106 \$
Marc Rivard, conseiller	4 212 \$	2 106 \$
Gérard Gilbert, conseiller	4 212 \$	2 106 \$
Joëlle Genois, conseillère	4 212 \$	2 106 \$
Bruno Cormier, conseiller et maire suppléant	4 602 \$	2 329 \$
Gilles Bédard, conseiller	4 212 \$	2 106 \$


## CONCLUSION

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2018 démontrent que la Ville a su bien circonscrire et gérer les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent. L'année 2018 aura donc été une période charnière au cours de laquelle les élus et l'équipe municipale auront collaboré activement à la mise en place des fondations d'une gestion rigoureuse et stratégique des finances publiques.

En parallèle, la Ville a été en mesure de poursuivre stratégiquement ses investissements dans divers projets d'infrastructure majeurs qui engendrent des retombées concrètes pour les citoyens, tout en multipliant les opportunités de développement de notre territoire.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi afin de remercier chaleureusement mes collègues élus ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, pour leur dévouement, leurs compétences et la qualité de leur travail. Ces derniers sont les architectes d'un renouveau municipal inspirant et demeurent résolument tournés vers l'avenir, le progrès et la qualité des services aux citoyens!

Donné à Portneuf, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019.



Mario Alain, maire  
Ville de Portneuf